

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01253

Numéro SIREN : 851 599 332

Nom ou dénomination : 2APPRINT

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/010200

2AP.PRINT

Comptes annuels

2021

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

Liasse fiscale

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-2021

Formulaire obligatoire (article 392 septies  
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2AP.PRINT		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		Zone Artisanale La Maladière 38160 ST-SAUVEUR				
Numéro SIRET*		8 5 1 5 9 9 3 3 2 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 18		
				Exercice N clos le 31/12/2021		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial*					
	Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
Immobilisations financières* (1)	040	464 823	042		464 823	
	Total I (5)	044	464 823	048	464 823	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*					
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068		070		
	Clients et comptes rattachés*					
	Autres* (3)	072	4 815	074		4 815
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	13 480	086		13 480	
Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	18 296	098	18 296	
	Total général (I + II)	110	483 120	112	483 120	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	3 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132		
	Report à nouveau			134	( 9 415)	
	Résultat de l'exercice			136	( 6 635)	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	( 13 050)	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	347 670	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	148 500	172	148 500	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	496 170	
	Total général (I + II + III)			180	483 120	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 815	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

SARL FIDUVAL

101 chemin des Huguenots / 26000 VALENCE

Tél: 04.75.78.58.30

382473148 RCS VALENCE / APE 6920Z

A18

Liassé fiscale

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2AP.PRINT		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
			dont export			
		biens	et livraisons	215	214	
	Production vendue	services*	intracommunautaires	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises)*					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
Autres charges externes* :			(dont crédit bail : - immobilier : - mobilier :)		242	740
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	244	
Rémunérations du personnel*					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements*					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259	262		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
		Total des charges d'exploitation (II)		264	740	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	( 740)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294	5 894	
	Charges exceptionnelles		(VI)	300		
			(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquième D))	347 / 348		
		Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	( 6 635)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	6 635
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des capitaux des associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levé d'option		(Part des loyers d'openses de réintégration (art. 217 septies B))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexties A)	989		
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 43 duodecies)		991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44. quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44. séptdecies)	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. sextdecies)		992				
Dont divers		Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
			Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	6 635
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....	9 415	..... dont imputés sur le résultat :		360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	6 635

Cegid Group

## Annexe

Désignation de la société : SAS 2AP.PRINT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 483 120 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 6 635 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/02/2022.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

## Annexe

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Annexe

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	464 824			464 824
<b>Total</b>	<b>464 824</b>			<b>464 824</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>				
<b>ACTIF NET</b>				<b>464 824</b>

**2AP.PRINT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : Zone Artisanale La Maladière, 38160 ST SAUVEUR**  
**851 599 332 RCS GRENOBLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 21 JUIN 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat**  
**de l'exercice clos le 31 Décembre 2021**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à -6 635,08 euros en intégralité au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 Juin 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
La Présidente  
Aurélie GUILIANI

